



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2023**

**NOMBRE DE MEMBRES****Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 38**

Mis en ligne le : 24/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

**Présents :** M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - M. MERSALI - Mme CUILIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme CARUSO - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - M. GACHET - M. WAHARTE

**Pouvoirs :**

-Mme PIOMBINO à M. SANCHEZ  
-Mme MORBELLI à M. MONDOLONI  
-Mme DESCLOUX à M. AMAR  
-Mme CHAUVIN à Mme MICHEL  
-Mme LEHNERT à M. RENAUDIN  
- M. PORTE à Mme ROSADONI

**Absent :** M. BORELLI**Secrétaire de séance :** M. Malick SAHRAOUI**OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION INITIATIVE PAYS D'AIX****N° Acte : 7.5**

Délibération n°23-149

Considérant la création en 1997 de l'association à l'initiative de plusieurs communes du Territoire, avec pour objectif principal, de soutenir l'initiative économique génératrice d'emplois durables sur les communes du Pays d'Aix ;

Considérant l'élargissement depuis 2 ans du collège des collectivités publiques aux communes, une adhésion « symbolique » (de 100 à 1 000 euros), en fonction du nombre d'habitants, a été mise en place pour soutenir l'association dans son déploiement.

Initiative Pays d'Aix s'est révélé être un véritable partenaire d'accompagnement pour les porteurs de projet en mettant à disposition leurs compétences en création, en stratégie et en financement d'entreprises.

A titre d'exemple, sur l'année 2022 c'est une quinzaine de projets Vitrollais accompagnés par la structure et, depuis 2016, 24 projets financés via le Prêt d'Honneur associé.

Par cette adhésion, la Ville de Vitrolles :

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

- participera au budget de fonctionnement de l'association
- permettra à l'association de disposer de ressources propres (cotisations, dons, mécénat) indispensables pour co-financer les actions actuelles soutenues par l'Europe, la Région Sud, le Conseil départemental des Bouches du Rhône et la Métropole
- deviendra membre de l'association et participera aux prises de décision en Assemblée Générale
- contribuera au développement économique et à la création d'emplois sur son territoire.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à cette participation financière, fixée à 500 €, et de préciser qu'il appartient au Maire de signer le bulletin d'adhésion 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote vote à l'Unanimité

EMET un avis favorable à la participation financière de la Ville de Vitrolles, sous forme d'une cotisation annuelle de 500€, destinée à poursuivre le déploiement du dispositif sur le territoire.

CHARGE Monsieur le Maire de signer le bulletin d'adhésion 2023.

AUTORISE le Maire à verser pour l'exercice 2023 le montant de la cotisation annuelle de 500 €

IMPUTE ce montant au budget de fonctionnement 2023 de la commune.

Le Secrétaire de Séance

**M. SAHRAOUI**



POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le 24/10/2023

P. le Maire et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques et  
Institutionnelles

**C. LANZARONE**

